



La Charte du sport du Grand-Saconnex



Convaincues que des messages favorisant le vivre-ensemble doivent être émis par les sociétés sportives saconnésiennes, et déclinés par elles sous la forme qui leur convient, les autorités du Grand-Saconnex ont élaboré la présente Charte du sport.

Préambule:

La pratique du sport participe au développement de la personne et favorise les liens entre les citoyens mus par le même intérêt dans une perspective de mieux vivre ensemble.

La Charte du sport du Grand-Saconnex définit les exigences éthiques que les clubs de sport sont invités à promouvoir auprès de leurs membres.

Les principes de la charte:

Intégration

Que tous les citoyens puissent, dans une perspective de bien vivre ensemble, pratiquer du sport, sans discrimination fondée sur la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou les préférences religieuses et politiques.

Partage

Que la solidarité, la loyauté et la camaraderie soient mises en avant pour une pratique sportive conviviale, forgeant les personnalités et ne laissant personne au bord de la route.

Plaisir

Que la pratique du sport soit un moment d'échange et de plaisir et que les aptitudes de chacun soient reconnues, respectées et mises en valeur.

Respect

Qu'il convient de respecter les principes de sportivité, de ne porter aucun jugement dévalorisant sur ses coéquipiers ni sur ses adversaires, car le fair-play et le respect à l'égard de tous contribuent à une pratique sportive saine, et sont facteurs de paix.

Responsabilité

Que chaque sportif soit rendu attentif au fait qu'il représente Le Grand-Saconnex lorsqu'il participe à une compétition et, par conséquent, qu'il se comporte dignement et ne fasse jamais usage de procédés ni de substances illicites.

Le Conseil municipal et le Conseil administratif du Grand-Saconnex